

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseiller absent : 0
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 30/06/26
Date d'affichage : 30/06/26

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Madame BIGOT Agnès, Monsieur VARLET Geoffroy, Madame DUFRESNE Anna, Monsieur GABILLET François, Madame MARMIER Karine, Monsieur TEPPE Sébastien, Madame GONNARD Léa, Madame REYMOND Aurélie, Monsieur AUBERTIN Aurélien, Madame RYNKA Charlotte, Monsieur FLORIDO Geoffrey, Madame BOSSET-VALLESPER Simone, Monsieur CALBA Joël

A donné pouvoir : Monsieur DREYFUS Éric a donné pouvoir à Madame BIGOT Agnès

Délibération n°26069 : portant approbation de la participation financière de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat au projet « classe découverte - Savoir Nager » 2026-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2311-1 ;

Vu le projet pédagogique présenté en conseil d'école le 25 juin 2026 relatif à une classe découverte « Savoir Nager » à Moussières (39) pour la semaine du 15 mars 2027 ;

Vu le budget prévisionnel transmis par l'équipe enseignante ;

Vu les éléments financiers figurant dans le document intitulé Budget prévisionnel classe savoir nager ;

Considérant que ce projet concerne 88 élèves, dont 55 domiciliés à Cruzilles-lès-Mépillat ;

Considérant que le coût prévisionnel du séjour s'élève à 30 672.00 €, soit 348.54 € par élève ;

Considérant que la participation financière de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat est estimée à 6 390.00 € ;

Considérant l'intérêt éducatif, sportif et citoyen du projet, notamment en matière de sécurité aquatique et d'apprentissage de la natation ;

Considérant que la commune souhaite soutenir les projets scolaires favorisant l'autonomie, la prévention et l'égalité d'accès aux activités éducatives ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 001-210101366-20260709-26069-DE



Article 1 : Approbation du projet

Le Conseil municipal **approuve** le projet de classe découverte « **Savoir Nager** » organiser pour les élèves des écoles de Saint-André et Cruzilles-lès-Mépillat, pour la semaine du 15 mars 2027 ;

Article 2 : Participation financière de la commune

Le Conseil municipale **valide la participation financière de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat** à hauteur de **7 000.00 €** ;

Cette participation sera inscrite au budget 2027 à la ligne correspondante.

Article 3 : Engagements financiers complémentaires

LA commune s'engage à verser sa participation dès réception des pièces justificatives transmises par l'école ou l'organisateur du séjour.

Toute modification substantielle du budget ou du projet devra être soumise à une nouvelle validation du Conseil municipal.

Article 4 - Autorisation

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et au versement de la participation financière

Article 6 - Publicité

La présente délibération sera :

- Transmise au représentant de l'Etat dans le département,
- Affiché et publiée conformément aux dispositions en vigueur,
- Inscrite au registre des délibérations,

Pour extrait certifié conforme,
Le 09 juillet 2026

La Secrétaire
Agnès BIGOT

Le Maire,
Dominique BOYER

